



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Identification du produit : E-liquide contenant 0 mg/mL de nicotine

Nom commercial : **Vape-Addict juice- Sans Nicotine**

Produit commercialisé sous différentes gammes avec les saveurs suivantes :

	GAMME	SAVEURS
- Classiques	Amsterdam, Brun, Brun/Cappuccino/Caramel, Classique Miel/Le M, Le 4, Miel/Rhum/Whisky, RY4, USA, USA Menthe	
- Fruitées	Abricot, Agrumes/fruits exotique, Ananas, Cassis, Cerise bigarreau, Cerise/hibiscus, Citron, Cocktail de fruits, Crazy blue, Double pomme, Dragon fraise, Dragopom, Explosion d agrumes, Fraise, Fraise des bois, Fraise/ananas, Framboise, Fruit de la passion, Fruit des bois, Fruit du dragon, Fruit rouge, Fruit rouge acidulé, Fruit rouge sauvage, Fruity cide, Kiwi, Le Délice, Limette, Mangue, Mangue/cassis, Melon, Mure, Myrtille, Myrtille/cassis, Nectarine, Noix de coco, Orange du Brésil, Oranged' Italie, Pamplemousse, Pastèque, Pastèque/Melon, Pêche jaune, Poire Williams, Pomme verte, The Bloody.	
- Gourmandes	Anis, Banane Flambée, Banane/Chocolat/Noix de coco, Beignets aux Pommes, Cacahuète, Café Gourmand, Café/Caramel/Noisette, Caramel, chocolat Blanc/Café/Noisette, Cocktail Limo, Coco/Vanille/Amende/Bourbon, Datte, Gourmand des îles, Miel, Poire/Amende, Pomme d'amour, Pomme/Absinthe, Pomme/custard, Popcorn/Caramel beurre salé, Red Vape, Rose naturelle, Spéculoos, Vanille, Verveine/Miel.	
- Bonbons	Sweet Arlequin, Barbe à papa, Bubble Gum, Fraise Bonbon, Tutti-Frutti, Mashmallow	
- Fraiches	Anis/Régisse/Menthe, Myrtille/Fraise/Menthe, Cassis Ice, Cassis Givré, Citron Glacé, Citron Ice, Crazy Blue Ice, Dragon/Fraise Frais, Dragon Ice, Fruit Rouge Frais, Mangue Ice, Melon Ice, pastèque Ice.	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Secteur d'utilisation : Pour la recharge des cigarettes électroniques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité :

Identification de la société : VAPE ADDICT JUICE
12 Bis Route FLEURIE 27240
CHAMBOIS / FRANCE Tél : +33 (0)6
17 92 17 75
Service chargé des renseignements : Responsable qualité, MERCERON Sébastien
vape-addict@outlook.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement (CE) n°1272/2008

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Lire l'étiquette avant utilisation. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Nom des composants	N° CAS	N° CE	N° REACH	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Quantité
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	01-2119456809-23	Non classé	50]%
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	01-2119471987-18	Non classé	50%
Ethanol	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225	2 %
Arômes alimentaires	Non applicable		-	Selon Fiches De Sécurité fournies	[15/20] %

Indications complémentaires

Pour le libellé complet des classes et des catégories de danger et des mentions de danger H, se référer à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation excessive : Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Laver à l'eau pendant plusieurs minutes et en écartant les paupières. Dans la mesure du possible, retirer vos lentilles de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
- Ingestion : Aucun traitement médical d'urgence nécessaire. Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses nasales.
- Contact avec la peau : Possibilité d'irritation. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Contact avec les yeux : Possibilité d'irritation. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Ingestion : Peut causer des nausées, des brûlures, après ingestion en grande quantité.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une surveillance des symptômes et l'état clinique du patient peut être indiquée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Agents d'extinction à éviter : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : La fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques/corrosifs/irritants/combustibles. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Acroléine, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.
- Risques spécifiques : Réagit avec les oxydants (forts) et avec (certains) acides : risque d'incendie/explosion.
- Mesures générales : Délimiter les zones de danger. Nettoyer/enlever les vêtements souillés.

5.3 Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Donnée non disponible.
- Équipements de protection : Appareil respiratoire autonome. Combinaison protectrice anti-feu. Lunettes, masques.
- Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Maintenir les contenants à basse température en les arrosant d'eau par pulvérisation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et les eaux potables, afin d'éviter tout impact négatif sur l'environnement.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et nettoyage

Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (par ex : serpillère, sable sec, terre cuite...). Les substances agglomérées ou récupérées doivent être mises au rebut rapidement, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Evacuer les déchets conformément à la section 13. Diluer les résidus et laver à grande eau la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la manipulation, voir section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection, voir section 8.

Pour l'élimination, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette.

Se laver les mains, et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Enlever les vêtements et les chaussures souillés.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le flacon hermétiquement fermé. Entreposer le flacon dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière. Conserver le produit hors de portée des enfants. Conserver-le à distance de matières incompatibles comme les aliments

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle/limites d'exposition professionnelle

Non connus.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : -
Protection des yeux : Lunettes de protection.
Protection des mains : Gants imperméables.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide.
Etat physique	: Selon désignation du produit.
Couleur	: Caractéristique de l'arôme.
Odeur	: [4,6 – 8,4]
pH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Non déterminé.
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	: Eau : complètement.
Solubilité	: Alcool : complètement.
Log P _{ow}	: Non déterminé.
Viscosité	: Aucune donnée disponible.
Densité	: [1,0737 – 1,0816] (à 20°C)
Indice de réfraction	: [1,4388 – 1,4429] (à 20°C)
Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Voir la section 7.2



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Hygroscopique.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Eviter la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustion : Libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (Acroléine, CO, CO₂)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	: Aucune donnée disponible
Inhalation	: Aucune donnée disponible
Cutanée	: Aucune donnée disponible
Oculaire	: Aucune donnée disponible
Irritation des yeux	: Aucune donnée disponible
Irritation de la peau	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible quant à la toxicité pour les poissons, les autres organismes aquatiques et les plantes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	: Non soumis à la réglementation
Nom d'expédition des Nations unies	: -
Classe de danger	: -
Groupe d'emballage	: Non soumis à la réglementation
Danger pour l'environnement	: En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.
Précautions particulières à prendre par le transporteur	: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Arrêter le moteur. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Prévenir immédiatement la police et les pompiers.

15. Informations sur les réglementations

15.1 Règlements/législation particulières ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non classé comme dangereux selon le règlement (CE) N°1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Conseil d'utilisation

Produit déconseillé aux femmes enceintes.

Produit interdit au moins de 18 ans.

Révision

Révision de la FDS_v14 en date du 19/05/2020.

Modifications apportées :

Section 1. 1. : Ajout de la saveur Dragon/Fraise

Libellé complet des classes et des catégories de danger et des mentions de danger H-

Flam. Liq. 2	: Liquides inflammables, catégorie 2
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables

Cette Fiche De Sécurité a été préparée en toute bonne foi, sur la base des informations que nous avons pu obtenir. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie concernant les données contenues dans la fiche ni concernant l'évaluation des risques, ni celle de la toxicité. Avant utilisation, veuillez étudier non seulement les informations sur les risques



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

**Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine**

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

et la toxicité mais aussi les lois et les réglementations de l'organisation, de la région et du pays où les produits seront utilisés, auxquelles il convient d'accorder la priorité. Les produits sont destinés à être utilisés rapidement après achat par soucis de sécurité. De nouvelles informations et/ou des modifications peuvent être ajoutées ultérieurement. Si vous devez utiliser le produit après la date limite d'utilisation optimale ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Les précautions décrites s'appliquent uniquement à une manipulation normale. En cas de manipulation spéciale, prenez les précautions qui s'imposent et suivez les mesures de sécurité adaptées à la situation. Tous les produits chimiques doivent être traités comme « présentant des risques et une toxicité inconnus », qui diffèrent considérablement selon les conditions et la manipulation pendant l'utilisation et/ou selon les conditions et la durée de stockage. Les produits ne doivent être manipulés que par des personnes possédant des connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire ou sous la supervision de tels spécialistes tout au long de l'utilisation, de l'ouverture des emballages à l'entreposage et jusqu'à la mise au rebut. Des conditions d'utilisation sûres doivent être établies, sous la responsabilité de chaque utilisateur.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : AROME FRUITS ROUGES :
 UFI Q7CH-35J4-P00T-SHYM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS LAVOILLOTTE SOLUBAROME SAS
 22 avenue Joseph Honoré Isnard ZI des bois de Grasse
 FR- 06130 Grasse
 France
 T +33 4 93 70 68 06
solubarome@hotmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient Cinnamate de méthyle(103-26-4), Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one(23726-93-4), Furanéol / 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one(3658-77-3). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH210

Texte intégral des mentions H et EUH: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Cinnamate de méthyle(103-26-4), Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one(23726-93-4), Furanéol / 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one(3658-77-3). Peut produire une réaction allergique.
 EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT / vPvB $\geq 0,1\%$ évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cinnamate de méthyle	N° CAS: 103-26-4 N° CE: 203-093-8	0,1 - 0,9	Skin Sens. 1, H317
Furanéol / 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	N° CAS: 3658-77-3 N° CE: 222-908-8	< 0,1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317
Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	N° CAS: 23726-93-4 N° CE: 245-844-2	< 0,1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique d'un mélange de fruits rouges.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 3 – 4
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,04 (1,02 – 1,06)
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cinnamate de méthyle (103-26-4)	
DL50 orale rat	2610 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2000 - 3410
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (23726-93-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 3 – 4

Cinnamate de méthyle (103-26-4)	
pH	4,6 Temp.: 20 °C Concentration: 299 mg/L
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 3 – 4

Cinnamate de méthyle (103-26-4)	
pH	4,6 Temp.: 20 °C Concentration: 299 mg/L
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (23726-93-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	30 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	30 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Non rapidement dégradable	

Cinnamate de méthyle (103-26-4)	
CL50 - Poisson [1]	2,76 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	24 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	7,6 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	1,08 mg/l Source: ECOSAR

Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (23726-93-4)	
CL50 - Poisson [1]	1,09 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	9 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	8,3 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	1,594 mg/l Source: ECOSAR

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cinnamate de méthyle (103-26-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,18
Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (23726-93-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,21 Source: Episuite

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé pour le transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la version de	Ajouté	
	Date de révision	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
	Raison, quand non classé	Ajouté	
9.1	pH	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
16	Abréviations et acronymes	Modifié	

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

AROME FRUITS ROUGES

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Texte intégral des phrases H et EUH:	
EUH208	Contient Cinnamate de méthyle(103-26-4), Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one(23726-93-4), Furanéol / 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one(3658-77-3). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l’environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur du produit**

Produit : WS-23 FG 25 kg
Identification chimique : 2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide
CAS : 51115-67-4
Numéro CE : 256-974-4
Numéro d'enregistrement (REACH) : N°
index : Non applicable conformément à l'article 2 du règlement 1907/2006

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations industrielles. Formulation [mélange] de préparations.

Utilisations déconseillées : Autres utilisations que celles recommandées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lluch Essence, SLU

C/ Lo Gaiter de Llobregat 160, 08820 El Prat de Llobregat, Barcelone (Espagne - Espagne)

Numéro de téléphone : +34 93 379 38 49 ; Fax : +34 93 478 27 54.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Tél. +34 933 793 849 (8h00 - 17h00 GMT/UTC +1)

Tél. +1 760 476 3961 Code d'accès : 335550 (disponible 24h/24 et 7j/7 - Verisk 3E)

Plus de téléphones d'urgence par région :

<http://old.lluche.com/Emergencytelephones.pdf>.

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale), catégorie de danger 4 ; H302.

2.2 Éléments d'étiquetage

Numéro CE : 256-974-4

WS-23



Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence :

P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 : Rincer la bouche.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT et/ou vPvB dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

Propriétés perturbatrices endocriniennes environnementales.

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien de l'environnement à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

Propriétés perturbatrices du système endocrinien pour la santé humaine.

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour la santé humaine à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Plage de concentration du constituant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	CAS	Nom chimique
≥ 50 % et ≤ 100	256-974-4 Sans objet (Faible tonnage Art. 6.1)	51115-67-4	2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Consommation : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau.

Consultez immédiatement un médecin et montrez-lui ce contenant ou l'étiquette.

Gardez la personne au repos. NE la faites PAS vomir.

Contact visuel :

Les lentilles de contact doivent être retirées. Maintenez les paupières ouvertes et rincez abondamment à l'eau claire et fraîche et consultez un médecin.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos.

Contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon doux, rincer abondamment. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Pas disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée.

Pour des raisons de sécurité, n'utilisez pas de jet d'eau plein.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Sans objet.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie dans les environs, suivez les recommandations ci-dessous :

- Éviter l'inhalation de fumées ou de vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Empêcher le ruissellement des eaux de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des gants appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Eviter la formation de poussière et éviter la dispersion en humidifiant avec de l'eau.

Maintenir une ventilation adéquate dans la zone de travail après un déversement.

6.2 Précautions environnementales

Éviter de contaminer l'environnement via les égouts ou les sources d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir d'un matériau absorbant inerte, inorganique et non combustible (par exemple, chaux sèche, sable, carbonate de sodium).

Aérer la zone et laver le site du déversement une fois le ramassage du matériau terminé.

Éliminer conformément aux lois et réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec et aéré, à l'abri des sources potentielles d'inflammation et de la lumière. Conserver conformément aux réglementations locales/nationales et suivre les avertissements figurant sur l'étiquette.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

La déclaration des substances n'est pas obligatoire.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Un équipement de protection individuelle approprié doit être porté conformément au règlement (UE) 2016/425.

Contrôles techniques - Ventilation : Les zones où le produit est manipulé et stocké doivent être correctement ventilées.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire individuel chaque fois que cela est jugé nécessaire.

Protection de la peau : Éviter tout contact avec la peau. Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés.

Rincer et retirer les gants immédiatement après utilisation. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.

Protection des yeux/du visage : Il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Laver les lunettes contaminées avant de les réutiliser (EN 166).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : SOLIDE EN POUDRE

Couleur:	BLANC
Odeur:	MENTHE, RAFRAÎCHISSANT
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Point de fusion:	62,0000 - 64,0000 °C
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité:	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Propriétés comburantes :	Pas disponible.
Propriétés explosives :	Pas disponible.
Limite inférieure d'explosivité :	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité :	Non déterminé

9.2 Autres informations

Informations Complémentaires: Sans objet.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de fonctionnement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Elle ne subit aucune réaction dangereuse dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides minéraux oxydants, réducteurs forts, oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	490 mg/kg
(DL50) : Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50) : Toxicité aiguë par inhalation	Non toxique
(CL50 gaz) : Toxicité aiguë par inhalation (CL50 poussières et brouillards) : Toxicité aiguë par inhalation (CL50 vapeurs) :	Non toxique
	Non toxique

Voir également les sections 2 et 3.

11.2 Informations sur d'autres dangers :

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour la santé humaine à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique aiguë :	Non toxique
Toxicité aquatique chronique :	Non toxique

Voir également les sections 2 et 3.

12.2 Biodégradation :

Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT et/ou vPvB dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien de l'environnement à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

12.7 Autres effets indésirables :

Pas disponible.

Ne laissez pas le produit pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou d'autres cours d'eau.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des conteneurs :	Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas réutiliser les récipients vides. Diluer le reste de produit et le neutraliser. Éliminer le résidu dans un site d'élimination approprié.
Conditions d'élimination :	Éliminer le produit conformément à toutes les réglementations environnementales nationales et locales. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûre.

SECTION 14 : Informations relatives au transport
Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

14.1 Un numéro :	Non applicable
14.2 Nom d'expédition approprié :	Non soumis à l'ADR.
14.3 Classe :	-
14.4 Groupe d'emballage : 14.6	-
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Code de restriction du tunnel :	-
Étiquette:	-

Transport Maritime (IMDG)

14.1 Un numéro :	Non applicable
14.2 Nom d'expédition approprié :	Pas restreint.
14.3 Classe :	-
14.4 Groupe d'emballage :	-
14.5 Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Groupe de ségrégation du code IMDG :	-
EMS:	
Étiquette:	-

Transport aérien (OACI/IATA)

14.1 Un numéro :	Non applicable
14.2 Nom d'expédition approprié :	Pas restreint.
14.3 Classe :	-
14.4 Groupe d'emballage : 14.6	-
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	
Avions de transport de passagers :	ACCEPTÉ
Avion cargo :	ACCEPTÉ

SECTION 15 : Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Substances extrêmement préoccupantes :

Pas disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Ce matériau ne doit être utilisé qu'à des fins industrielles.

Texte intégral des classifications (CLP/SGH) :

Toxicité aiguë 4; H302	Toxicité aiguë (voie orale), catégorie de danger 4
------------------------	--

Principales références bibliographiques et sources de données :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- Limites d'exposition professionnelle de l'INSHT (Institut national espagnol de sécurité et d'hygiène au travail).

Remplace la version :16 (15/03/2021)

Raison du changement : Première version.

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources publiées disponibles et sont considérées comme exactes. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée et notre société n'assume aucune responsabilité résultant de l'utilisation de cette FDS. Ces informations sont fournies de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériel doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dommages matériels ou la libération dans l'environnement et doit déterminer la pertinence de ces informations pour son application.